

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JUIN 2022

SOLIDARITÉS, PETITE ENFANCE ET FAMILLE

**26 / 22\_075 - HALTE-GARDERIE LES BOUT'CHOUS - NOUVELLE LOCALISATION ET AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL**

**L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juin**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 21 juin 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Michel FRANQUES  
Naïma MARENGO donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE  
Marie-Louise AT donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Jean ESQUERRE  
Florence FABRE donne pouvoir à Nathalie BORGHESE  
Boris DUPONCHEL donne pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO  
Sandrine SOLIMAN donne pouvoir à Danielle PATUREY

Membre(s) absent(s) :

Esméralda LAPEYRE

**26 / 22\_075 - HALTE-GARDERIE LES BOUT'CHOUS - NOUVELLE LOCALISATION ET AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL**

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 16 juin 2022

**Service pilote : Direction de l'éducation et de l'enfance**

Autres services concernés :

Direction mutualisée des ressources humaines

Direction des finances

Direction des bâtiments et de la performance énergétique

Elu(s) référent(s) : Odile Lacaze

**Odile LACAZE, rapporteur,**

La ville d'Albi assure la gestion de six établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants : cinq crèches collectives, dont une halte-garderie, et une crèche familiale. La halte-garderie se différencie des crèches en effectuant une coupure méridienne alors que les autres établissements fonctionnent en continu.

Cette capacité d'accueil de 241 places est complétée par la réservation de 28 places au sein de trois crèches en gestion associative ou privée : Alibaba (12 places), Bellevue (10 places) et Bulles de savon (6 places), ce qui porte l'offre d'accueil municipale petite enfance à 269 places.

S'agissant de la halte-garderie Les Bout'chous, cette structure est située 84 boulevard Maréchal Lannes. Elle accueille les enfants du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h45, et sa capacité d'accueil est de 20 places. Son positionnement dans le périmètre du projet de rénovation urbaine sur le quartier de Cantepau, a fait l'objet d'une étude qui a conduit à prévoir son déplacement sur un autre secteur du quartier.

Dans le même temps, la ville d'Albi a été sollicitée par l'association AGir avec Amis, Parents et Professionnels pour les Personnes en situation de handicap (AGAPEI) pour l'implantation de son service d'éducation spéciale de soins à domicile (SESSAD), actuellement situé avenue du Loirat ; la création d'une section de détection précoce 0-3 ans est ainsi en projet. L'AGAPEI, est une association parentale loi 1901, affiliée à l'UNAPEI et à l'UNAPEI Occitanie. Elle associe des parents, des bénévoles, des professionnels et des personnes elles-mêmes en situation de handicap. Elle milite pour le respect et l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap mental, intellectuel, psychique avec autisme ou polyhandicap, pour répondre à leurs besoins et attentes, et leur permettre de vivre avec et parmi les autres.

Compte tenu des disponibilités foncières de la ville d'Albi et des surfaces nécessaires pour l'implantation de ces deux projets, il est apparu qu'un espace disponible sur le site de la Négrouillère, situé à proximité immédiate du cœur de quartier de Cantepau, permettait la construction de ces deux équipements.

Au regard des missions respectives de ces deux entités en direction des familles et de leurs enfants, il s'avère qu'un travail complémentaire inclusif pourrait être mené au quotidien sur ce même site, selon des modalités qui resteront à définir.

En effet, les SESSAD ont pour mission d'apporter aux familles conseils et accompagnement ; ils favorisent l'inclusion des enfants dès la petite enfance et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant (domicile, crèche...) et dans les propres locaux du

SESSAD.

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022

ID : 081-218100048-20220627-22\_075-DE

SLOX

Pour sa part, la halte-garderie a pour mission l'accueil collectif et discipliné d'enfants de moins de quatre ans. Cet accueil permet de développer la socialisation, de préparer l'entrée en école maternelle ou encore de répondre aux besoins de communication et d'éveil de l'enfant.

Dans ce cadre, la proximité immédiate des deux équipements permettra aux enfants fréquentant le SESSAD de participer ponctuellement à des temps d'accueil en milieu ordinaire sur la halte garderie.

Le projet de construction d'un nouvel équipement à horizon 2024 offre également la possibilité de pouvoir consolider l'offre d'accueil existante par une augmentation de places du futur équipement.

La création de quatre places supplémentaires pour atteindre la capacité maximum de cette catégorie d'établissement permettra de répondre à l'enjeu social que représente l'accueil des enfants dès le plus jeune âge, tout particulièrement sur les quartiers politique de la ville. Dans ce cadre, un effectif de cinq agents à temps plein sera affecté sur cette structure, conformément aux normes d'encadrement et de diplôme prévus par la réglementation en vigueur.

Dans un contexte plus global, et afin de répondre aux demandes d'inscription des familles en crèche, la ville d'Albi souhaite poursuivre par cette réalisation l'amélioration des services proposés aux habitants dans le domaine de la petite enfance.

Outre l'augmentation de l'offre d'accueil, l'implantation de cet équipement dans de nouveaux locaux permettra également d'intensifier le travail partenarial avec les acteurs associatifs et institutionnels du quartier (maison de quartier /centre social, relais petite enfance, lieu d'accueil parents-enfants, ateliers de la protection maternelle et infantile (PMI)...), sur les différents thèmes liés à la petite enfance. A titre d'exemple, l'aménagement d'une salle d'activité mutualisée et aménagée pour l'accueil des enfants de moins de quatre ans, sera de nature à permettre l'atteinte de cet objectif.

Concernant le financement de cette opération, l'enveloppe prévisionnelle s'élève à 1 148 110 € HT. Le montant des subventions susceptibles d'être obtenues auprès des différents partenaires de la ville (caisse d'allocations familiales, département du Tarn, région Occitanie, Etat...) est estimé à ce jour à 42,2% du coût du projet.

#### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

##### DEPENSES

Coût travaux - HT	1 025 000 €
Frais de maîtrise d'œuvre - HT	123 110 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 148 110 €</b>

##### RECETTES

Subvention CAF pour les 24 places ( 20 places existantes + 4 places nouvelles)*	<b>177 600 €</b>
*La fourchette de financement connue est comprise entre 7 400€ et 9 100€ par place l'hypothèse basse a été retenue pour cette simulation	
ANRU	<b>206 785 €</b>
REGION OCCITANIE	<b>100 000 €</b>
DEPARTEMENT TARN ( non réponse à ce jour)	<b>0 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>484 385 €</b>
<b>soit une hauteur de subvention sur montant HT de</b>	<b>42,2%</b>
<b>et un reste à charge ville de</b>	<b>663 725 €</b>

L

a

période des travaux est prévue sur l'année 2023 avec une date prévisionnelle d'ouverture de l'équipement au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Il est proposé en conséquence :

- la construction d'une halte-garderie de 24 places sur le site de la Négrouillère,
- de solliciter l'avis des services de la PMI, conformément aux dispositions prévues pour l'aménagement et le fonctionnement des structures petite enfance,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel et de solliciter les services de la CAF du Tarn, ainsi que tout autre partenaire, sur les financements potentiellement mobilisables pour ce type projet.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### **APPROUVE**

- la construction d'une halte garderie de 24 places sur le site de la Négrouillère,
- le plan de financement prévisionnel.

### **AUTORISE**

madame le maire à :

- solliciter l'avis des services de la PMI conformément aux dispositions prévues pour l'aménagement et le fonctionnement des structures petite enfance,
- solliciter les services de la CAF du Tarn, ainsi que tout autre partenaire, sur les financements potentiellement mobilisables pour ce type projet.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé  
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*